

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-175 du 16 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'intercommunalité du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 9 décembre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mme C. MEGRET, Mme V. THIEBAUT, Mme R. MAGGIOTTO, MME B. MERLIN, Mme M. BONIFACE,

M. J.F. LALY, M. B. BRONNIART, M. D. WERBROUCK, M. J.C. MAYEUX, M. E. DELAMBRE, M. L. MUCHEMBLED, M. G. ALEXANDRE, M. J. PETIT, M. C. LAGNIEZ, M. M. FLAHAUT, M. L. ANTINORI, M. J. CAPELLE, M. D. BASSEUX, M. G. TRANNIN, M. P. WELELE, M. M. POUILLAUDE, M. D. BEDU, M. Ch. DAMBRINE.

M.C. LAGNIEZ, absent et excusé, a été supplée par M. A. DEMAILLY,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. SELLIER,
Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme M. BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. FOURNIER,
M. J.F. LALY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. H. COPIN.

Objet : **Convention avec l'Association TEKNE – Travail de création artistique et de médiation culturelle – Subvention 2021.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la volonté de l'intercommunalité de s'inscrire dans une démarche culturelle en partenariat avec différents acteurs du territoire en vue d'initier un travail de création artistique et de médiation culturelle.

A ce titre, depuis plusieurs années, l'intercommunalité accueille chaque année un travail de création réalisé par le groupe théâtral TEKNE au profit des enfants scolarisés et de différents publics du territoire. Ce travail donne lieu à plusieurs représentations du spectacle ainsi créé. Après avoir accompagné les célébrations du centenaire de la Grande Guerre, la troupe TEKNE s'était inscrite dans une nouvelle démarche qui repose sur les thèmes de la Paix et de la Reconstruction, synonyme de cette période d'après guerre.

Pour cette nouvelle édition et en s'inspirant des événements liés à l'épidémie Sars-Covid 2, l'association propose une action conçue pour répondre à toute situation sanitaire pour rebondir sur ce qui a pu être réalisé en 2020 et dépasser les manques et les frustrations. Cette nouvelle action qui reprend le thème « se relever après un traumatisme », thème malheureusement plus que jamais d'actualité avec un spectacle au titre évocateur « Debout les vivants pierrots 2021 ».

Monsieur le Président présente le montage financier de cette opération qui représente un montant de 61 000,00 €. La charge de l'intercommunalité est fixée à 21 000 €.

Monsieur le Président indique que des subventions sont sollicitées par l'association au titre de la politique de diffusion de proximité pour les représentations qui sont programmées dans l'exécution de la convention auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

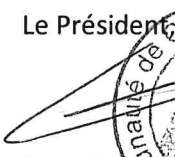
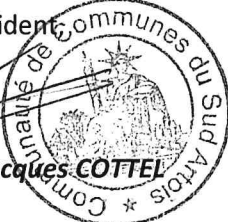
Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents :



- d'approuver le projet de création artistique et de médiation culturelle proposée par la Troupe TEKNE dans le cadre du spectacle « Debout les vivants pierrots 2021 » ;
- d'approuver la proposition artistique faite par l'Association TEKNE au titre de l'année 2020 ;
- d'approuver la convention devant intervenir entre l'Association TEKNE et l'intercommunalité du Sud Artois ;
- d'approuver la subvention attribuée à l'Association TEKNE au titre du budget primitif 2021 (Chap. 65 – Art 6574 Fonction 30 – Association TEKNE) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 16 décembre 2020 et transmission en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL


Le Président,

Jean-Jacques COTTEL


2020- 175 du 16/12/2020

Culture – Convention TEKNE 2021.